



Fédération Algérienne de Football
Ligue Régionale de Football Batna
Commission Régionale de Recours



Procès Verbal N°02

Séance du 29.11.2018

Membres présents :

MM	BENSEKHERIA AMOR	Président
	HOUAMEL LARBI	Secrétaire
	AZOUZ MAHMOUD	Membre

Affaire N°02 :

Recours du club de la JRB EL HADJEB à l'encontre d'une décision de la Commission de Discipline de la LFW de BISKRA, au motif que les sanctions infligées aux joueurs sont trop sévères et demande une étude approfondie afin d'alléger les mesures prononcées par la Commission de Discipline de la LFW de BISKRA.

- Recours recevable en la forme.
- Au fond.
- Vu, le recours introduit par le club JRB EL HADJEB.
- Vu, les pièces versées au dossier.

Attendu, qu'après exploitation des pièces versées au dossier (Rapports des officiels),

Attendu, qu'après audition des joueurs sanctionnés en présence du Président du club JRB EL HADJEB.

Attendu, qu'il ressort que le joueur MORSI HOUSSEM LN°1810294 (JRBEH) a tenté d'agresser l'arbitre principal sans, à aucun moment, le touché physiquement.

Attendu, que le joueur LAKHDARI HICHEM LN°1810490 du club JRBEH signalé pour agression envers arbitre en fin de partie.

Attendu, qu'il ressort que ce dernier a reconnu qu'il a effectivement intimidé et proféré des menaces envers l'arbitre.

Attendu, que la Commission de Recours a décelé une certaine faiblesse dans la gestion de la rencontre par l'arbitre principal (l'arbitre principal aurait dû arrêter le match dans la mesure où il confirmait qu'il a fait l'objet d'une agression physique et sans pour autant la confirmer par une pièce justificative ; un certificat du médecin légiste).

Attendu, que la Commission Régionale de Recours a senti une certaine sincérité dans les déclarations des mis en cause,

Par voie de conséquence et par indulgence, demandée par le club requérant, la Commission Régionale de Recours, statuant en dernier ressort, décide de :

- Ramener la suspension du joueur MORSI HOUSSEM LN°1810294 du club JRB EL HADAJEB à huit (08) matchs fermes à compter du 17/11/2018 et amende de 5.000 DA conformément à l'article 120 des RG de la FAF de l'édition 2018.

- Ramener la suspension du joueur LAKHDARI HICHEM LN°1810490 du club JRB EL HADJEB à quatre (04) matchs fermes à compter du 17/11/2018 et amende de 2500 DA pour menaces et intimidation envers officiel, conformément à l'article 121 des RG de la FAF de l'édition 2018.
- Le reste sans changement.

Le Président
A. BENSEKHRIA

Le Secrétaire
L. HOUAMEL